Nations Unies S/2011/392

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2011

Original : français

Lettre datée du 27 juin 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 8 juin 2011 que m'a envoyée M. Patrick Robinson, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (voir annexe).

Dans cette lettre, M. Robinson demande que le mandat des juges du Tribunal pénal international soit prorogé en tenant compte du calendrier des procès en première instance et en appel. Les mandats des juges qui siègent actuellement aux chambres de première instance et à la Chambre d'appel prendront fin, respectivement, le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Je rappelle que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, aux termes de la résolution 1931 (2010) et de la décision 64/416 C, ont souligné qu'ils envisageaient de proroger, le 30 juin 2011 au plus tard, les mandats des juges de première instance du Tribunal pénal international sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires.

En outre, M. Robinson a demandé que huit juges *ad litem* soient autorisés à siéger au Tribunal pénal international au-delà de la période cumulative de trois ans prévue au paragraphe 3 de l'article 13 *ter* de son statut. Toutefois, il ne sera peut-être pas nécessaire de donner suite à cette demande pendant la durée de la prorogation autorisée aux termes de la résolution 1931 (2010) du Conseil et de la décision 64/416 C de l'Assemblée.

Il appartient au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale d'examiner ces demandes et de se prononcer à leur sujet. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la lettre de M. Robinson à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-39037 (F) 280611 280611

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 27 juin 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[Original : anglais]

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1931 (2010) du Conseil de sécurité, datée du 29 juin 2010, par laquelle le Conseil : a) a prorogé le mandat des juges de la Chambre d'appel jusqu'au 31 décembre 2012, ou jusqu'à l'achèvement de tous les procès dont ils étaient saisis, ou encore jusqu'à l'achèvement de leur mandat en tant que membres de la Chambre d'appel, si celui-ci intervenait à une date antérieure; b) a prorogé le mandat des juges permanents des chambres de première instance jusqu'au 31 décembre 2011 ou jusqu'à l'achèvement de tous les procès dont ils étaient saisis, si celui-ci intervenait à une date antérieure; c) a prorogé le mandat des juges *ad litem* des chambres de première instance jusqu'au 31 décembre 2011 ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis, si celui-ci intervenait à une date antérieure; d) a autorisé certains juges *ad litem* à siéger au Tribunal au-delà de la période cumulative de service prévue au paragraphe 2 de l'article 13 *ter* de son statut; et e) a souligné qu'il envisageait de proroger, le 30 juin 2011 au plus tard, le mandat des juges de première instance du Tribunal sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires, et prié le Président du Tribunal de lui présenter le 15 mai 2011 au plus tard un calendrier actualisé des procès en première instance et en appel.

Je souhaite par la présente vous faire tenir les calendriers actualisés des procès en première instance et en appel[a] et appeler votre attention sur la nécessité de proroger le mandat des juges permanents et *ad litem* du Tribunal. Je demande également que certains juges *ad litem* soient autorisés à siéger au Tribunal au-delà de la période cumulative de service prévue au paragraphe 2 de l'article 13 *ter* du Statut du Tribunal.

Compte dûment tenu des dates prévues pour l'achèvement de tous les travaux du Tribunal, en première instance et en appel, et eu égard à la résolution 63/256 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, qui autorise le Tribunal à « offrir des contrats au personnel, en fonction des dates auxquelles il est prévu de supprimer des postes, compte tenu de l'actuel calendrier des procès », je demande une prorogation du mandat des juges du Tribunal correspondant à celle que l'Assemblée générale a autorisée pour le personnel du Tribunal.

En fonction des calendriers des procès en première instance et en appel (voir pièces jointes), les prorogations suivantes sont demandées :

Juges permanents

Prorogation jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement des procès en première instance ou en appel dont ils sont ou seront saisis, si celui-ci intervient à une date antérieure, du mandat des juges suivants :

M. Kwon (République de Corée)
M. Antonetti (France)

---

[a] Les calendriers actualisés des procès en première instance et en appel ont également été communiqués le 12 mai 2011 dans le dernier rapport en date sur la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal (voir S/2011/316).

M. Hall (Bahamas)
M. Delvoie (Belgique)
M. Morrison (Royaume-Uni)

Prorogation jusqu'au 31 décembre 2015, ou jusqu'à l'achèvement des procès en première instance ou en appel dont ils sont ou seront saisis, si celui-ci intervient à une date antérieure, du mandat des juges suivants :

M. Flügge (Allemagne)
M. Orie (Pays-Bas)
M. Moloto (Afrique du Sud)

Prorogation jusqu'au 31 décembre 2015, ou jusqu'à l'achèvement des procès en appel dont ils sont ou seront saisis, si celui-ci intervient à une date antérieure, du mandat des juges suivants :

M. Robinson (Jamaïque)
M. Pocar (Italie)
M. Liu (Chine)
M. Meron (États-Unis d'Amérique)
M. Agius (Malte)

Juges *ad litem*

Prorogation jusqu'au 31 décembre 2012, ou jusqu'à l'achèvement des procès dont ils sont actuellement saisis, si celui-ci intervient à une date antérieure, du mandat des juges suivants :

Mme Picard (France)
M. Harhoff (Danemark)
Mme Gwaunza (Zimbabwe)
M. Prandler (Hongrie)
M. Trechsel (Suisse)
Mme Nyambe (Zambie)

Prorogation jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement des procès dont ils sont actuellement saisis, si celui-ci intervient à une date antérieure, du mandat des juges suivants :

M. Baird (Trinité-et-Tobago)
Mme Lattanzi (Italie)

Prorogation jusqu'au 31 décembre 2015, ou jusqu'à l'achèvement des procès dont il est ou sera saisi, si celui-ci intervient à une date antérieure, du mandat du juge suivant :

M. Mindua (République démocratique du Congo)

En outre, les juges ci-après demandent l'autorisation de siéger au Tribunal au-delà de la période cumulative de service prévue au paragraphe 2 de l'article 13 *ter* du Statut du Tribunal :

Mme Picard (France)
M. Harhoff (Danemark)
Mme Gwaunza (Zimbabwe)
M. Prandler (Hongrie)

M. Trechsel (Suisse)
M. Baird (Trinité-et-Tobago)
Mme Lattanzi (Italie)
M. Mindua (République démocratique du Congo)

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre la présente lettre, son annexe et ses pièces jointes au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour examen.

(*Signé*) Patrick **Robinson**

Pièce jointe I

Trial schedule of the International Tribunal for the Former Yugoslavia

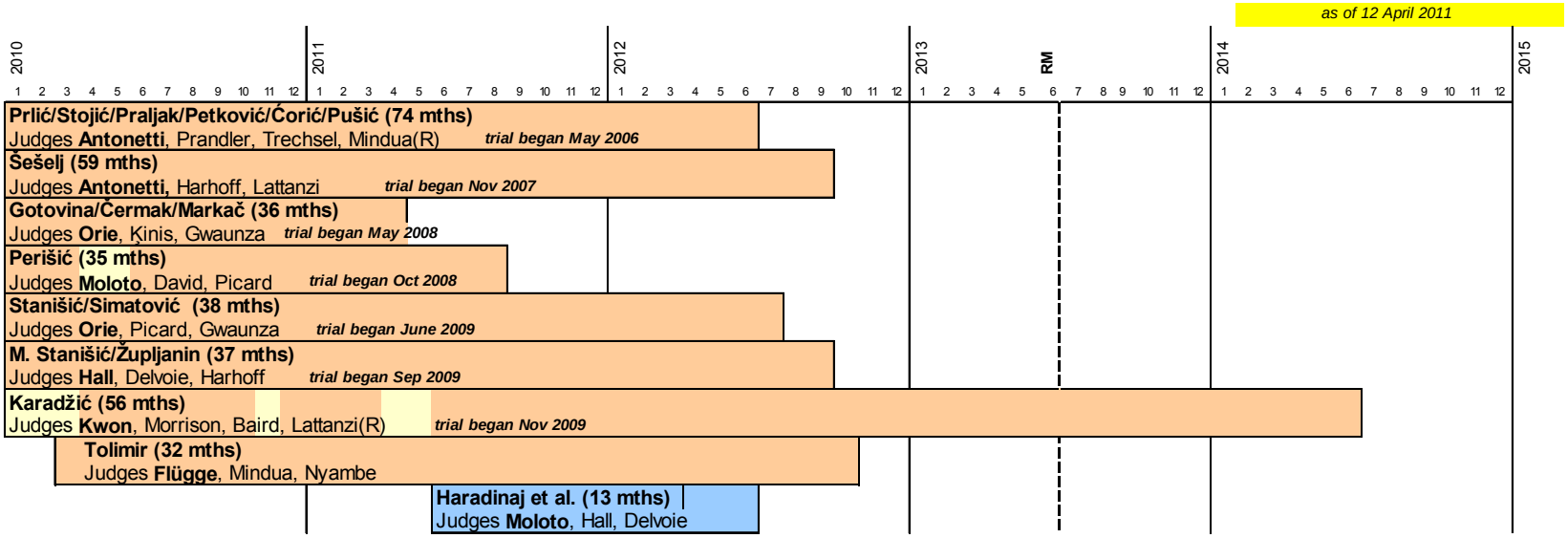

Contempt proceedings (indictment or order in lieu of indictment filed):

1. **IT-04-84-R77.1 Shefqet Kabashi (at large), indictment issued 5 June 2007**
   Judges **Orie**, Moloto, Delvoie
2. **IT-03-67-R77.3 Vojislav Šešelj, order in lieu of indictment issued on 3 February 2010**
   Judges **Kwon**, Parker, Hall
3. **IT-98-32/1-R77.2 Jelena Rašić, indictment confirmed 26 August 2010**
   Judges **Morrison**, Hall, Delvoie

Fugitives: to be tried upon arrival
Mladić
Hadžić

Key:
- ongoing
- adjournment
- pre-trial
- fugitive
- re-trial

Pièce jointe II

Appeal schedule of the International Tribunal for the Former Yugoslavia

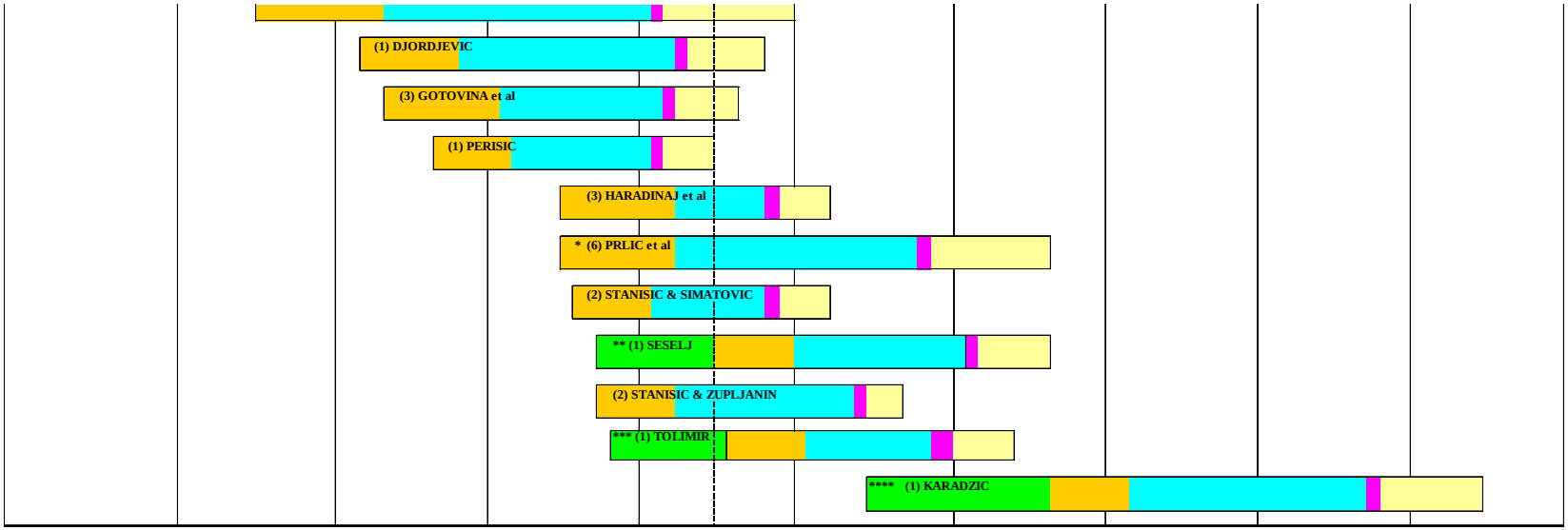

Briefing	(including time for filing Notice of Appeal)
Preparatory Document	
Hearing	
Judgement Drafting	
Translation	Extension due to TC Judgement translation *(only for the self represented accused and French benches)*

* *On the assumption that a solution is found to address the translation issues in this case, no extra time has been added for translation from French to English.*
*** Seselj: TC Judgement translation into BCS and English, 9 months (CLSS estimated number of UN standard pages 1000).*
**** Tolimir: TC Judgement translation into BCS, 9 months (CLSS estimated number of UN standard pages 1000).*
***** Karadzic: TC Judgement translation into BCS, 14 months (CLSS estimated number of UN standard pages 2000).*

Pièce jointe III
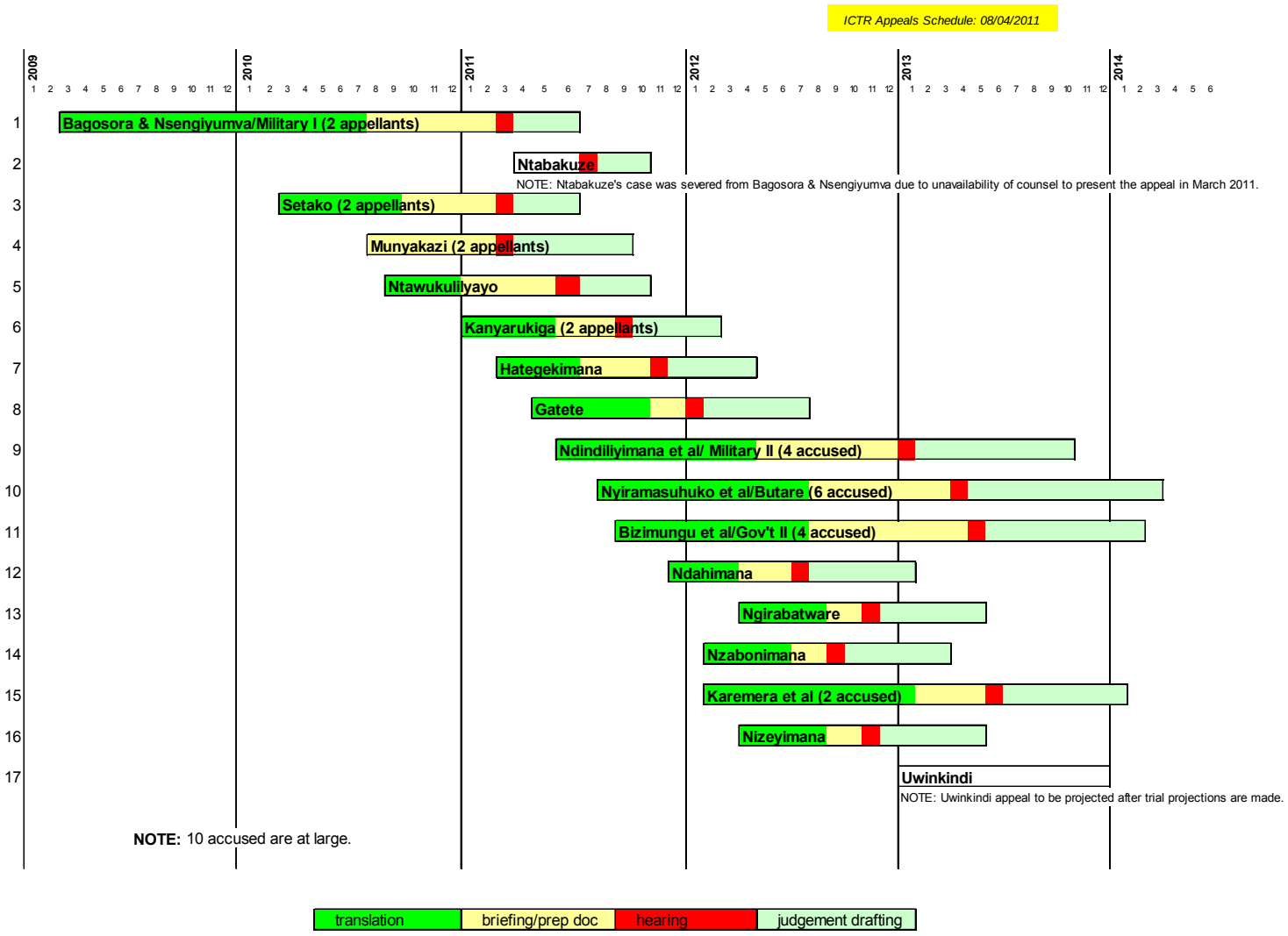
Appeal schedule of the International Criminal Tribunal for Rwanda